

DECLARATION

de S.E Monsieur Omar HILALE Ambassadeur, Représentant Permanent

A

la 51^{ème} Série de réunions des Assemblées des Etats membre de l'OMPI

Genève, 23 septembre 2013

Madame le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Mme l'Ambassadeur (Mme Päivi Kairamo, Ambassadeur de la Finlande), pour votre élection à la présidence de la 51^{ème} série des Assemblées de l'OMPI ainsi qu'aux deux vice-présidents, tout en vous assurant de l'entière coopération de ma délégation pour l'accomplissement de votre mission.

Je saisis également cette occasion pour exprimer, au nom de la délégation du Maroc, mes vifs remerciements au Directeur général, M. Francis Gurry pour le travail remarquable accompli à la tête de l'organisation et qui a permis à l'OMPI de s'imposer comme une organisation modèle en matière d'efficacité et de bonne gouvernance.

Ma délégation tient aussi à remercier le Secrétariat pour son précieux travail dans l'élaboration de nombreux documents de ces Assemblées, ainsi que pour les efforts inlassables qu'il a déployés au cours de cette année.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du Groupe Africain.

Madame le Président,

Comme vous le savez, cette année marque une étape importante dans l'histoire de l'OMPI qui s'est caractérisée par la conclusion dans la ville de Marrakech d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées. Ce Traité historique permettra, sans doute, à l'OMPI de s'imposer de plus en plus comme une organisation normative et confirmera son leadership dans le domaine de la propriété intellectuelle.

En effet, le Traité de Marrakech a pu adresser, comme le souhaitait Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans son message à cette occasion, « un signal clair et fort de justice au monde entier, notamment les déficients visuels », en affirmant que son adoption « fera date comme un jalon des plus rayonnants dans l'histoire de l'OMPI, non seulement parce qu'elle représentera une législation nouvelle civilisée, mais également en raison de sa noble portée humaine qui traduit clairement notre volonté commune de faire prévaloir les valeurs authentiques d'entraide et de solidarité humaine ».

Il va sans dire que ce traité constitue le premier document international dans les annales de l'OMPI qui prévoit des exceptions et limitations exclusives au droit d'auteur, permettant ainsi à la communauté des non et malvoyants de découvrir, explorer et exploiter les œuvres écrites protégées par le droit d'auteur dans le monde entier.

Certes, la Conférence diplomatique de Marrakech, combien importante pour la communauté internationale et la famille de l'OMPI, n'aurait pu réussir ses travaux sans l'engagement fort et la contribution constructive de toutes les délégations et surtout sans l'effort exemplaire du Directeur General, M. Francis GURRY et de sa brillante équipe, notamment M Clarke, M. Rai, M. Sundaram, Mme Woods, Mme Croella et M. Kwakwa.

Ce premier pas étant donc franchi avec succès, il nous incombe tous à l'heure actuelle de traduire notre engagement en faveur de la communauté des non et malvoyants en accélérant le processus nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité de Marrakech, afin de permettre à cette communauté de tirer parti de ses innombrables avantages.

Madame le Président,

A l'instar des années précédentes, le Maroc a pu, au cours de cette année, poursuivre et renforcer sa coopération avec l'OMPI dans plusieurs domaines, et ce, grâce à la politique d'accompagnement de l'OMPI et au suivi actif et à l'assistance technique de ses différents organes, notamment le Bureau arabe, le Secteur du droit d'Auteur, le Secteur des marques et dessins et modèles, le Secteur de l'infrastructure mondiale et le Secteur de l'innovation et de la technologie.

Animé de la volonté d'améliorer son système de propriété intellectuelle et de le hisser au niveau des plus hauts standards internationaux, le Maroc a entrepris la réforme de son cadre législatif en matière de propriété intellectuelle. C'est ainsi qu'il a procédé à l'approbation du projet de loi relative aux droits d'auteur et droits voisins qui stipule la préservation et la protection des intérêts des intervenants dans la création des œuvres culturelles et artistiques et régit le droit à rémunération pour copie privée.

Il a également approuvé le projet d'amendement de la loi relative à la protection de la propriété industrielle, qui prévoit la réforme du système national des marques et dessins ou modèles industriels. Ainsi que le projet de loi transformant le Bureau marocain de la propriété intellectuelle (BMDA) en une institution autonome.

le cadre de et dans ses engagements ailleurs. internationaux, le Maroc a procédé cette année à l'adoption d'un ensemble de traités internationaux, notamment l'Acte de Haye de l'Arrangement de La concernant Genève dessins modèles l'enregistrement international des et relatif industriels, l'Arrangement de Strasbourg

classification internationale des brevets d'invention et le Traité de Singapour sur le droit des marques.

Sur le plan opérationnel, plusieurs projets ont été également menés en étroite collaboration avec l'OMPI, en l'occurrence le déploiement en pré-production du système IPAS pour la gestion des brevets d'invention, les projets d'automatisation, la gestion des Marques Internationales, la promotion de l'innovation et de l'information technologique et le renforcement des activités des TISCS et de la Formation.

Madame le Président,

Je voudrais également saisir cette occasion pour réitérer l'engagement du Maroc et son appui aux travaux normatifs en cours au sein des différents organes de l'OMPI, en particulier ceux qui visent à mettre en place un système de propriété industrielle équilibré et favorisant le développement économique, technologique et social. C'est dans ce sens que mon pays soutient la poursuite des négociations sur le projet de traité sur les dessins et modèles industriels.

Le Maroc se réjouit aussi des progrès accomplis par le SCCR en vue de la conclusion d'un traité international sur la protection des organismes de radiodiffusion. Aussi, ma délégation émet-elle le souhait de voir les négociations en cours relatives aux limitations et exceptions en faveur des bibliothèques, des services d'archives et des établissements d'enseignement et de recherche aboutir à un résultat satisfaisant pour tous.

En outre, le Maroc, qui suit avec un grand intérêt les négociations au sein de l'IGC, réitère son appui à l'initiative du Groupe africain qui propose le renouvellement du mandat du Comité, la programmation de nouvelles sessions thématiques et la possibilité de convoquer une Conférence diplomatique au cours du prochain biennium 2014-2015.

Madame le Président,

La délégation du Maroc note avec satisfaction que, depuis les précédentes assemblées, l'OMPI avait mené à bien sa mission et continue de jouer un rôle majeur en contribuant la mise en œuvre des Objectifs du Millénaires pour le Développement (OMD) et en aidant les pays en développement à tirer parti du système international de la propriété intellectuelle à leur avantage.

Le Maroc encourage, à cet égard, l'OMPI à poursuivre sa politique d'assistance technique et de renforcement de capacités en faveur des pays en développement, en sorte que les questions de développement fassent partie intégrante des actions de l'OMPI.

Enfin, nous tenons à saluer, à cette occasion, l'engagement constructif de l'OMPI pour la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement en vue d'intégrer davantage les OMD dans la ligne conduite de son fonctionnement. Le Maroc apprécie, à cet égard, les moyens financiers dédiés au développement dans le cadre du projet de budget pour le biennium 2014-2015.

Je vous remercie.